



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/111

OBJET : AUTORISATION DE DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE CENTRE DE RESSOURCES 2017

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

SLOW

ID: 003-2016-111-2016-111-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 22

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 décembre 2016

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2016

Le 6 décembre 2016 l'année deux mille seize à 18h30

à Cadaujac – Salle des Fêtes (parc du château)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. DE MONTESQUIEU
BENESSE Jean-Michel (Maire)	E	Mme PELISSIER	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M. TAMARELLE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	E	Mme FOURNIER
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BENCTEUX est élue secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2016 est adopté à l'unanimité

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/111

OBJET : AUTORISATION DE DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE CENTRE DE RESSOURCES 2017

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

SLO

ID: 003-2016-12-11-1206-2016_111-DE

VU les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1,

VU la délibération 2016/41 du 12 avril 2016 votant le budget annexe « extension du site Montesquieu » 2016.

Considérant l'avis favorable du bureau

EXPOSÉ :

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'une Communauté de Communes peut, avant le vote du Budget Primitif 2017, mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de **fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Par ailleurs, il peut aussi engager, liquider et mandater des dépenses **d'investissement** dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Communautaire.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire, par anticipation sur le vote du prochain budget annexe centre de ressources 2017, de permettre d'engager des travaux dès le 1^{er} janvier 2017 et d'autoriser les inscriptions d'investissement suivantes :

- système d'accès WIFI 24. 000 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Autorise l'inscription des crédits pour engager, liquider et mandater les dépenses mentionnées ci-dessus, jusqu'au vote du Budget Primitif 2017, concernant les chapitres et natures suivants du budget annexe Centre de Ressources.

Autorise l'inscription au budget annexe Centre de Ressources du Budget Primitif 2017 des crédits requis pour l'exécution de ces décisions,

Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 6 décembre 2016

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement